

### **Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 21 août 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux 1222-1238, boulevard des Promenades :
  - un minimum de 72 cases de stationnement au lieu d'un ratio minimal d'une case par 10 m<sup>2</sup> pour l'usage restaurant et une case par 35 m<sup>2</sup> pour l'usage banque, soit 87 cases de stationnement pour l'ensemble du bâtiment;
  - un écran à affichage électronique pour les enseignes prémenu qui occupe 100 % de la superficie de l'enseigne au lieu de 25 % de la superficie d'affichage de l'enseigne;
  - un écran à affichage électronique pour les enseignes menu bien que ce type d'affichage soit interdit.
  
2. Permettre au 1711, boulevard des Promenades :
  - l'installation en marge avant d'une prise d'air pour le stationnement souterrain;
  - l'aménagement d'un minimum de 385 cases de stationnement au lieu de 417 en remplacement du nombre de cases de stationnement approuvé par la résolution SH-221011-10.2.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 4 août 2023.  
Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert